

Le développement durable, espoir ou imposture ? Tentative de diagnostic opératoire sur le cas français

*Enjeu politique et commercial, la notion de développement durable est-elle l'occasion d'intégrer l'environnement bien au-delà des secteurs traditionnels des politiques environnementales ou relève t-elle de l'imposture ?
Un état des lieux et quelques repères conceptuels – avec diagnostic sur le cas français, creuset des attitudes les plus contradictoires- pour mieux cerner un projet qui, s'il implique des contraintes, propose aussi des réponses. Et de véritables perspectives.*

Christian Garnier

*Professeur à l'Ecole d'architecture de Paris La Villette,
Vice-président de la fédération France nature environnement*

A la veille du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) (1), qui devait réunir chefs d'Etat et de gouvernement, du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, plus une semaine ne passait qui n'eût son colloque ou son manifeste traitant de la question. Lors de ce « Sommet de la Terre », la voix de la France se fit fortement entendre par la bouche de son Président -« la maison brûle et nous regar-

dons ailleurs ». Fait inhabituel, la présence française fut également très visible grâce à la venue d'une agissante délégation de grandes fédérations ou associations citoyennes. Forte de plus de quarante représentants, elle devait se faire le vecteur de la déclaration finale des ONG, sur une initiative de France nature environnement. Depuis Johannesburg, le flot des manifestations et des prises de position se plaçant à tout propos sous la bannière du développement durable ne s'est pas ralenti, bien au contraire. Cette notion est clairement devenue un enjeu poli-

tique et commercial, ce qui, pour les sceptiques, procède d'une certaine gesticulation, voire pour les plus critiques, d'un oxymore, cheval de Troie d'une véritable escroquerie. Dans ce contexte, il ne semble pas inutile de tenter de discerner quelques repères conceptuels.

En effet, retrouver son chemin n'est pas si aisé, dans les dédales d'une controverse trop souvent nourrie d'accusations réciproques et d'inquiétants détournements. On se souvient, par exemple, du statisticien Bjørn Lomborg, incriminé pour ses raisonnements mysti-

ificateurs sur le changement climatique par le Comité danois sur la malhonnêteté scientifique (*Danish Committee on Scientific Dishonesty*, DCSD, que préside un magistrat de la Haute Cour danoise, Hans Henrik Brydesholt (2)). La question n'est pas anodine non plus au vu de l'âpreté des débats en cours au plus haut niveau, relatifs à la réforme de la Constitution française, qui, à l'instar de plusieurs autres (3), devrait inclure prochainement le droit - fondement essentiel du développement durable - à un environnement de qualité pour les générations présentes comme futures. Ces débats illustrent les enjeux et en filigrane la résistance de certains groupes d'intérêt économiques et sociaux.

Développement durable: comment et pour quoi faire ?

Pour les économistes, l'idée de développement durable (DD) est « une préoccupation ancienne des économistes, notamment des pères fondateurs de la science économique moderne » (Jean-Philippe Barde, 2003). Dans son acception actuelle, profondément transdiscipli-

naire, cette terminologie semble faire surface à la fin des années soixante-dix, dans un cercle restreint de spécialistes de la protection de la nature, pour désigner un mode de développement plus soucieux des ressources. C'est ainsi qu'on le rencontre, pour la première fois, dans un document officiel international de grande diffusion, émanant de l'UICN (4), la « Stratégie mondiale de la conservation », publié en 1980. On peut considérer que cette stratégie est l'héritière directe de la grande conférence scientifique internationale sur la conservation, tenue à Paris en 1968 (5), sous les auspices de l'Unesco, soit plusieurs années avant la publication du premier rapport du Club de Rome (6).

Une double filiation

Le développement durable s'inscrit en réalité dans une double filiation. Il s'est, pour partie, inspiré des grands débats d'idées autour de l'intégration de l'environnement dans les autres politiques – à commencer par l'aménage-

ment et l'urbanisme –, débats consubstantiels du lancement de ce terme au milieu des années soixante. Il s'appuie par ailleurs sur la réflexion conduite en 1971, à propos du

Le DD se présente comme une voie équilibrée entre les exigences de l'environnement, du social et de l'économique. On le schématise généralement par un triangle isocèle, ou trois ellipses sécantes sur une large plage commune.

« développement », par la petite équipe d'éminents spécialistes de Maurice Strong, mise en place par les Nations unies pour préparer la première conférence mondiale sur l'environne-

ment (7) - équipe qui a proposé le concept d'écodéveloppement (8). La question des rapports entre environnement et développement a été mise sur la table dans toute son ampleur, en raison de l'exigence non négociable posée par les pays du Tiers-Monde, « non-alignés » en tête, pour ne pas boycotter la conférence de Stockholm : que soit largement débattue la question de leur développement, et pas uniquement celle des ressources naturelles et des pollutions.

Du processus lancé à Stockholm sont logiquement issus le Programme des Nations unies pour l'environnement, puis la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement (9) qu'a présidée Madame Brundtland, puis

l'adoption en 1987 par l'Assemblée générale de l'Onu de son célèbre rapport, qui posait la première véritable définition officielle du développement durable, et en cadrerait largement la problématique : « le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Toutefois, à côté de cette formulation lapidaire, prenaient place de longs développements sur les plus démunis, sur les insuffisances des techniques et de notre organisation sociale, ou sur l'indispensable volonté politique (10).

Quatre dimensions porteuses de principes politiques

De multiples instances et auteurs ont proposé des approfondissements de cette brève définition (11). Plutôt que d'en faire l'exégèse, notre perspective opératoire impose de souligner quelques points essentiels :

- le DD n'est pas un état de fait, c'est un horizon, doublé d'un processus, qui permet de s'en rapprocher ; l'horizon étant fondamentalement d'aller à

l'opposé, voire à l'encontre, de ce qui n'est pas durable dans le développement ;

- le DD se présente comme une voie équilibrée entre les exigences de l'environnement, du social et de l'économique, et on le schématise généralement par un triangle isocèle, ou trois ellipses sécantes sur une large plage commune.

A cette représentation, l'auteur a proposé de substituer une autre figure comportant quatre domaines également sécants pour intégrer une dimension manquante, la dimension culturelle. Cette option s'est largement répandue, qu'il s'agisse du rapport de la

Commission française du développement durable de 2000, des travaux du Sommet de Johannesburg ou des appels à projets européens portant sur les Agenda 21. Cette nouvelle sphère inclut notamment les problèmes d'éducation et de l'accès aux connaissances, mais élargit la perspective à la construction du système des valeurs collectives de la société -trop souvent réduite à un discours assez creux sur l'éthique de l'environnement, et, in fine, à la question de l'épanouissement de chacun (12). Cette conception permet de baliser

les raisonnements et d'écartier ainsi un certain nombre de dérives, en ne négligeant plus la composante immatérielle et les questionnements philosophiques.

Chaque intitulé ou dimension recouvre une multitude de problématiques, qui mériteraient d'être explicitées de manière circonstanciée et surgissent, ça et là, à l'occasion des débats. Elles recèlent en fait quantité d'enjeux essentiels pour la « société

Le paysage français se caractérise par une conscience particulière -ment vague des réalités communautaire et internationale et une méconnaissance profonde des engagements de la France.

civile », généralement écartés par les approches trop exclusivement technico-économiques, mais socialement structurantes. Elles ne sont nullement indépendantes les unes des autres et,

en outre, comme l'ont souligné notamment Christian Brodhag et José Cambou, elles sont recoupées par les questions cruciales de la citoyenneté et de la (« bonne ») gouvernance, omniprésentes dans la Déclaration de Rio, laquelle les place à juste titre dans le registre des principes (13). On entre ici dans le plan transversal, plus large, du politique, de la démocratie et de la *res publica*.

Le DD renvoie en effet à une série de principes fondamentaux. La Déclaration de Rio, quelque peu touffue, en a retenu 27 ; le tableau annexé en propose une douzaine, cru-

ciaux pour les associations citoyennes, plusieurs se trouvant aujourd'hui inscrits dans le Traité de l'Union et dans les lois françaises. L'important est, bien sûr, qu'ils soient appliqués dans tous les domaines, à toutes les étapes et à tous les niveaux concernés.

Quant aux objectifs du DD, on les trouve évoqués dans le rapport de la Commission Brundtland, puis exposés en détail dans le programme d'action adopté à Rio, baptisé Action 21 (programme pour le XXI^e siècle : 40 chapitres et 259 pages !). On peut certes discuter le contenu de ce programme –à la fois peu hiérarchisé, débordant tant il embrasse de sujets, et néanmoins incomplet. Il n'en demeure pas moins le cadre reconnu au plan international ; la tentation de jouer sur ce sujet le bel esprit individualiste, fréquente dans un domaine encore insuffisamment vulgarisé, devrait être tempérée par cette réalité, sous peine de rendre la critique inopérante, voire erronée.

La France : un cas singulier dans le concert international

Sur la question du DD, la France se présente comme un cas singulier parmi les pays

industrialisés, dans la mesure où l'on y rencontre les attitudes les plus contradictoires sur le sujet, avec sensiblement le même statut. Avec certes moins d'acuité que voici quelques années, notre pays reproduit avec une grande fidélité la situation connue sur le sujet environnemental dans les années soixante-dix : alors rejetée fortement par les milieux intellectuels et politiques les moins ouverts à l'innovation, la question de l'environnement ne fait plus débat aujourd'hui en tant que telle, les divergences ne portant plus que sur l'appréciation de son acuité globale et la hiérarchie des problèmes.

Le paysage français se caractérise par une conscience particulièrement vague des réalités communautaire et internationale et une méconnaissance profonde des engagements de la France (14), avec pour conséquence une perception répandue de l'expression « développement durable » qui l'assimile à un nouveau lieu commun, sans histoire ni contenu précis. Chacun se sent donc libre de la redéfinir à sa guise, et au besoin comme un processus nous autorisant à poursuivre telles quelles nos activités en les amplifiant le

plus possible - « *business as usual, or more if possible* », ou « croissance durable ».

Tableau d'époque

Une photographie instantanée nous livre les jeux d'acteurs suivants :

- une majeure partie de la population très peu ou pas du tout informée, qui se montre parfaitement capable de progresser rapidement pour peu que l'on daigne lui en fournir

Chacun, en France, se sent libre de redéfinir le DD à sa guise, et au besoin comme un processus nous autorisant à poursuivre telles quelles nos activités - « *business as usual, or more if possible* », ou « *croissance durable* ».

les éléments ;

- une frange très minoritaire, mais néanmoins influente, que l'on peut à des degrés divers qualifier de « négationniste » ; intellectuels péremptoires, nombre

de spécialistes en biologie moléculaire, en physique ou en génétique qui, bien que sans bases en écologie fondamentale et appliquée, rejettent néanmoins les questionnements sur les risques environnementaux de diverses technologies, à l'instar des affirmations passées sur l'innocuité des organochlorés, de l'amiante, de la radioactivité naturelle, ou du plomb dans l'essence. Et, bien sûr, les représentants d'activités et d'intérêts (privés et publics)

PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DESIRABLE®
• GLOBALITE, INTEGRATION, TRANSVERSALITE
• PROSPECTIVE
• BONNE ECONOMIE - Gestion économe des ressources et biens collectifs - Internalisation des effets externes (sociaux, écologiques, patrimoniaux...) - Prise en compte des coûts de fonctionnement (financiers et autres)
• COHERENCE MODULEE / DIVERSITE, COMPLEMENTARITE et ADAPTATION
• PRECAUTION et PREVENTION DES RISQUES
• SOUPLESSE et REVERSIBILITE
• PREVENTION A LA SOURCE
• POLLUEUR-PAYEUR
• REPARTITION EQUITABLE DES CHARGES ET DES AVANTAGES
• SOLIDARITE entre individus, groupes sociaux, territoires, générations
• ELABORATION PARTICIPATIVE DES PROJETS - GESTION DEMOCRATIQUE DES CONFLITS - PARTENARIAT, SUBSIDIARITE
• EPANOUISSEMENT HUMAIN, CIVILISATION
• CONVIVIALITE, QUALITE DE VIE, CULTURE
© Christian GARNIER — PRINCIPES DU DDD, novembre 1998

qui se sentent potentiellement mis en cause, moralement, juridiquement ou financièrement ;

- la résistance d'une bonne partie des « élites » à ce qu'elles ressentent comme une idéologie consensuelle et bien-pensante venue du monde anglo-saxon et accusée de véhiculer un flot de bons sentiments, conduisant à l'étouffement du primat de l'homme sur la nature, à l'occultation des questions sociales et politiques, voire à la remise en cause de certaines habitudes, comme la consommation d'espèces menacées ;

- des partis politiques et des organisations socioprofessionnelles qui réintègrent le plus souvent l'environnement sous la tutelle d'anciennes approches économiques et sociales, justement remises en cause par les problématiques environnementales, comme les biens publics mondiaux ;

- une administration et des élus aux attitudes les plus kaléidoscopiques que l'on puisse imaginer, avec une aile marchante d'élus et de fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités, qui voient dans le développement durable une

mission essentielle du service public de l'avenir ;

- un petit groupe de décideurs de haut niveau en contact fréquent avec la vie internationale, qui considèrent, médusés, le côté clochemerlesque de nombreux débats par rapport à l'avenir qui se dessine à l'échelle mondiale, et qui tentent de se saisir du concept pour y sensibiliser leurs troupes, généralement méfiantes et réticentes ;

- une grande majorité de Français ayant le sentiment d'un lien puissant entre leur perception des questions environnementales et les autres

grands problèmes (pauvreté, inégalités, solidarité, développement, modèles de production et de consommation, qualité de la vie...) et, pour beaucoup aussi, l'aspiration à des changements profonds, qui cohabite parfois mal avec une part de leurs représentations habituelles en tant qu'usagers ou consommateurs ;

- un mouvement social agissant par conviction, associatif, syndical, confessionnel, laïque, qui s'informe, réfléchit et se fait parfois l'actif propagateur de la notion de développement durable ; on y trouve non seulement des associations d'environnement et de développement, mais certaines associations d'usagers, de consommateurs, et diverses organisations citoyennes, philosophiques ou religieuses ;

- des associations de protection de la nature et de l'environnement qui ont eu souvent beaucoup de peine dans les années 70-80 à « digérer » l'approche environnementaliste, approche suspecte au départ d'ouvrir la porte à une trahison de la composante naturaliste du mouvement. Non sans quelque raison, elles font aujourd'hui, pour beaucoup, preuve d'une grande méfiance face à ce qu'elles perçoivent comme une nouvelle tentative de « noyer le poisson » ;

- une petite frange de militants et de citoyens, radicaux à divers titres, mais sur des positions

philosophiques très hétérogènes, parfois violemment contradictoires (par exemple entre celle, très minoritaire en France, qui pense que la nature vaut autant sinon plus que l'espèce humaine, et celle qui affirme que la situation des plus pauvres exige une révolution politique et la domestication de la nature), mais qui convergent sur la nécessité d'une vraie révolution des conceptions et des organisations. Cette position trouve un écho important chez ceux, très nombreux, qui appellent à des changements profonds de société ; mais cette frange radicale sert aussi de caricature et de repoussoir commode pour ceux qui ne souhaitent pas ces changements, voire les combattent.

Des progrès sensibles

Dans ce constat contrasté, les éléments favorables à la diffusion positive de la notion de développement durable paraissent néanmoins appelés à prendre le dessus :

• la sensibilité de l'opinion française aux questions d'environnement ne cesse de surprendre, notamment les observateurs étrangers qui voient encore notre pays comme le mauvais élève de la classe (15). Malgré d'inévitables contradictions

dans les comportements des citoyens, elle indique un terrain plutôt propice à l'émergence de nouvelles conceptions : rapports à la nature et au territoire, redéfinition des concepts économiques, modes de production et de consommation, citoyenneté, solidarité entre les humains et avec les générations futures, etc., conception du progrès en général, objet même du développement durable ;

• même si leurs motivations ne sont pas désintéressées, nombre de décideurs ont commencé à changer de discours, puis de cap, que ce soit dans la sphère du politique ou de l'activité économique. Les progrès menaçants de la destruction de l'environnement, des maladies, des comportements réactionnaires et égoïstes, de la pauvreté, de la guerre, etc. montrent, à l'évidence, que l'on est encore loin du compte. Mais on ne peut ignorer, au-delà de régressions et d'échecs évidents, des modifications profondes (subventions agricoles, par exemple), qui vont dans la bonne direction.

Les embûches du développement durable

L'idée de développement durable n'est pas seulement

née d'une peur devant les catastrophes provoquées par l'espèce humaine, ni même d'un sentiment de responsabilité ; c'est surtout une idée généreuse. Comme toute idée généreuse à large portée, elle se prête à toutes les manipulations. Elle n'a rien en cela à envier à la démocratie, la gouvernance, la lutte contre la violence, la protection du patrimoine, ou aux droits de l'homme : on peut y mettre réellement n'importe quoi, tant que des positions claires et détaillées ne sont pas affichées, avec des instances garantissant leur mise en œuvre effective.

Sortir du chantage à la croissance

Certains agissent avec obstination, comme si le débat opposant développement et croissance n'avait pas eu lieu depuis des décennies, la croissance ne s'intéressant qu'au quantitatif, et le développement prenant en compte aussi bien le quantitatif que le qualitatif. Et comme si la critique du PIB n'avait pas été effectuée depuis longtemps, et n'était pas désormais concrètement traduite par une évolution des indicateurs utilisés au niveau

mondial à l'instigation du Programme des Nations unies pour le développement (indicateurs de développement humain).

Il faut évidemment se méfier du double sens, source de contresens, issu de deux courants historiques simultanés :

- le développement comme progrès de l'homme dans sa totalité - vision humaniste et culturelle privilégiant l'être sur l'avoir ;

- le développement comme mécanisme permettant à des pays « en retard de développement » d'accéder, sinon à l'abondance, du moins à un niveau de satisfaction de besoins à finalité matérielle se rapprochant progressivement de celui des pays industrialisés, en suivant plus ou moins leur modèle de société de consommation.

L'approche des organisations de « développement », longtemps focalisée de façon compréhensible sur cette dernière approche, a notablement évolué vers une meilleure prise en compte de l'environnement. Il est vrai que les drames que connaissent les populations les plus défavorisées leur rendent parfois difficiles certains arbitrages en faveur du long terme, alors qu'elles se trouvent confrontées à des situations d'urgence alimentaire et sanitaire difficiles à supporter. Et ce, même si l'occultation

des problèmes de long terme condamne ces mêmes situations à se répéter.

Eviter le verdissement superficiel

Dans la mise en synergie des points de vue, l'environnement peut facilement se trouver réduit au statut d'habillage en vert. Pour beaucoup de décideurs, forte est la tentation, accaparés qu'ils sont, dans le contexte social précédemment décrit, par les questions sociales et économiques à court terme, envisagées de surcroît à l'échelle de leur circonscription ou de leur entreprise.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont évidemment un rôle majeur à jouer pour que l'environnement conserve son statut d'égalité (reconnu par les textes internationaux) vis-à-vis des autres entrées, en mettant en évidence les enjeux patrimoniaux, sociaux et économiques de sa protection et de sa reconquête, à court, moyen et long termes.

La question de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes est, par exemple, un critère souvent central de la réalité « durable » des

approches retenues. D'autres interrogations, moins familières dans ce registre, méritent pourtant d'être formulées. Ainsi en va-t-il du contenu en emplois des projets, sachant qu'une bonne gestion d'un environnement diversifié exige généralement une bonne densité d'actifs présents sur le terrain, avec des qualifications très variées ; ou de la qualité de l'environnement pour la valorisation d'un territoire et de ses productions ; ou encore, de l'appropriation du vivant et des biens communs.

La nécessité d'une intervention citoyenne

Le développement durable, que l'on voudrait « désirable », ne va donc pas de soi. Les obstacles à sa concrétisation demeurent nombreux. Il se caractérise, en effet, par la complexité des questions qu'il soulève, aux innombrables facettes. Il est surtout le siège de conflits importants entre intérêts généraux de divers ordres, entre court terme et long termes, qui reflètent des ruptures d'équilibres traditionnels, parfois très profondes.

Caractéristiques des projets de DD

Le DD soulève explicitement une double question :

- celle des limites à poser pour l'exploitation des ressources de tous ordres et dans l'utilisation des possibilités de la science et des techniques. « La notion de développement soutenable implique ... des limites. Il ne s'agit pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine » (16) ;

- celle de la construction de projets recueillant une adhésion suffisante pour en consolider la légitimité sociale, prenant en compte correctement toutes les dimensions des problèmes, et proposant des réponses perçues comme innovantes et motivantes.

L'intégration effective de l'environnement aux diverses politiques et aux diverses composantes de la vie des organisations reste un critère absolu pour tout programme d'action qui prétend aller dans le sens d'un développement durable.

Une collectivité qui mène des politiques environnementales sectorielles (déchets, bruit, paysage, assainissement,...)

sans les remailler entre elles, et surtout sans en faire une composante de ses projets d'urbanisme, de développement économique, de coopération, d'action sociale et culturelle,... ne saurait, par exemple, y prétendre. De même, une entreprise qui s'efforce d'économiser l'énergie dans son fonctionnement interne – ce qui va dans le sens de sa bonne gestion – mais sans se préoccuper de la mobilité domicile-travail de son personnel, ni de sa logistique, ou qui externalise sans contrôle ses activités nuisantes, n'est pas encore sur la bonne voie.

Le DD suppose d'articuler toutes les échelles d'espace - du plus local au plus global- et de temps, dans la pensée comme dans l'action. Toutefois, si toute contribution, si modeste soit-elle, mérite considération, les phénomènes et causes majeures ne devraient jamais être perdus de vue : les modes de production, les modes de vie et de consommation, le rapport au travail et au temps libre, la conception des rapports homme-nature, le fonctionnement de la démocratie, les rapports de solidarité, l'équité et les inégalités écologiques... en sont des éléments marquants. L'action pédagogique doit donc porter, également, sur ces éléments, en gardant la

distance nécessaire au respect de la formation personnelle des opinions et au libre-arbitre de chacun.

Rôles et écueils des actions sociétales

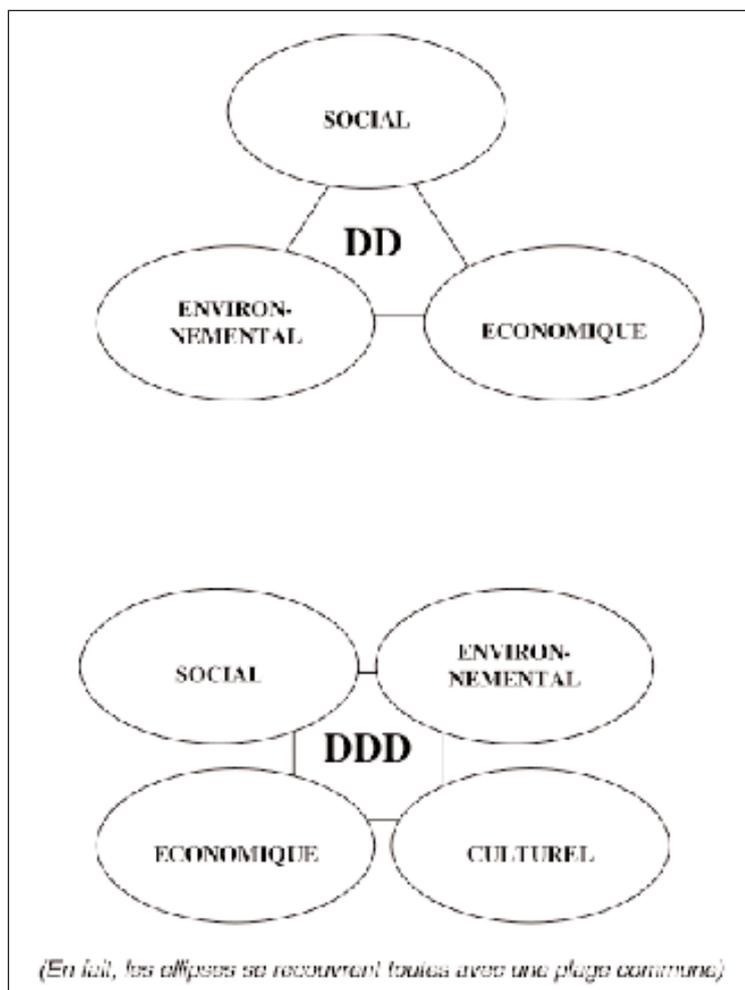
Les arbitrages nécessaires appellent donc des choix éclairés, dans un univers de plus en plus complexe, et par conséquent un jeu démocratique infiniment plus développé que celui que nous avons connu au cours du vingtième siècle, à toutes les échelles de « gouvernance ».

Pour autant, si l'horizon du développement durable n'est, par essence, qu'un repère nous permettant de nous orienter - et qui se déplace relativement vite - le processus qui nous permet, lui, d'avancer, ne paraît pas hors de notre portée individuelle et collective. Il peut être enclenché à tout moment, où que nous soyons, comme le montrent les expériences engagées honnêtement ici ou là. En revanche il suppose innovation, vigilance, volonté, continuité de l'action. Les deux principaux écueils susceptibles d'anéantir les espoirs d'un développement durable ambitieux et divers, légitimé par la libre expression

du plus grand nombre et reflétant concrètement les valeurs humaines universelles, se présentent comme deux antipodes. Le premier risque serait celui d'un étouffement par les intérêts marchands des sources premières du DD, à savoir le constat inquiétant et la prise de conscience sociale et culturelle des impasses du développement actuel : en clair, le

Le développement durable, que l'on voudrait « désirable », ne va donc pas de soi. Les obstacles à sa concrétisation demeurent nombreux.

triomphe de l'imposture autiste de la « croissance durable ». Le second risque, interne aux mouvements associatifs, mis en scène et souvent attisé par les médias, se repère dans les forums sociaux : il s'agit de l'érosion du travail de longue haleine des organisations citoyennes par deux tentations opposées : celle de l'embrigadement dans des mouvements proposant une



vision hégémonique et limitée, et une tendance « basiste » hostile à toute forme de structuration. Ces deux écueils, étouffement ou affaiblissement des porteurs du projet de développement durable, semblent s'éloigner avec l'avancée de l'information et l'essor concomitant de l'aspiration à des changements profonds, un peu partout en Europe et dans le monde. Mais des crises graves, économiques et politiques, toujours possibles, peuvent les faire resurgir, à tout moment.

Projet collectif, le développement durable implique un contrat, donc une certaine discipline et, nécessairement, des obligations et des contraintes. A l'inverse, il peut apporter des réponses aux attentes des sociétés contemporaines et, dans un monde qui n'en offre pas à l'excès pour l'instant, ouvrir de réelles perspectives. La convergence qui s'affirme depuis les prémises de Rio au sein de la société civile entre ONG d'environnement, de solidarité, et de droits de la personne humaine en est la meilleure illustration. Cette convergence, visible à l'occasion des principaux événements de la scène internationale du développement, devient surtout intéressante entre les sommets et forums théâtralisés par les médias, lorsqu'elle s'approfondit sur

des dossiers de fond et la recherche de voies d'avenir. Or c'est exactement ce qui s'observe actuellement en France, en Europe et en diverses régions du monde, en dépit des vicissitudes que connaissent les associations citoyennes et la démocratie au quotidien, dans tel ou tel pays.

Notes

(1) Familièrement rebaptisé Rio+10, moins modeste et réaliste hélas que Stockholm+30

(2) Avis rendu le 7 janvier 2003 (<http://www.forsk.dk/uvvu/nyt/udtaldebat/>).

(3) Constitutions de pays membres de l'Union européenne (Allemagne, Espagne, Italie, Grèce, Portugal, Belgique, Finlande,...) et de divers autres (Brésil, Chine, Croatie, Slovénie, Serbie, Pérou, États-Unis,...).

(4) Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, fondée en 1948 sous le nom d'Union internationale pour la protection de la nature (UIPN).

(5) Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère ; actes publiés par l'Unesco : « Utilisation et conservation de la biosphère » (1970). 1968 a vu également aboutir la création de la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, FFSPN, devenue FNE.

(6) 1972, Donella H. Meadows, Dennis H. Meadows, Joergens Randers et William W. Behrens, MIT Press, « The limits of growth » ; traduit en français

sous le titre abusif « Halte à la croissance ? », Fayard, coll. Ecologie, 1972

(7) Conférence dite de Stockholm, en 1972, que devait suivre la Conférence de Rio de Janeiro, en 1992.

(8) Préparation du thème V « Environnement et développement », dont le rapporteur était Ignacy Sachs, auteur de « L'écodéveloppement » (Le Monde, 1er juin 2001).

(9) CNUED (UNCSD, en anglais), créée en 1983, aujourd'hui Commission du développement durable.

(10) Comme le rappelle Jean Tassart dans une note de la Commission française du DD du 20/1/99 - la CFDD, comité de sages, a été supprimée en 2003.

(11) Notamment, en France, Jacques Theys, Olivier Godard et l'auteur.

(12) Avec la proposition du terme « Développement durable et désirable », formulée au plan international en 1991 (« Villes et protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen - Rapport introductif », Christian Garnier, Conférence de Barcelone, 23 novembre 1991 - BM, PNUD, BEI, CE). Voir aussi communication du 14 janvier 2002 à l'Académie des sciences, et Actes du Congrès de FNE sur ce thème -22 juin 2002.

(13) Et qui font l'objet de pas moins de 10 chapitres sur 40 dans l'Agenda 21 (chapitres 23 à 32) - voir ci-après.

(14) Tel ce parlementaire proposant en 2004 de supprimer une directive européenne par un amendement législatif national...

(15) Par exemple pour le mauvais rang de la France en matière de proposition et d'application des directives européennes

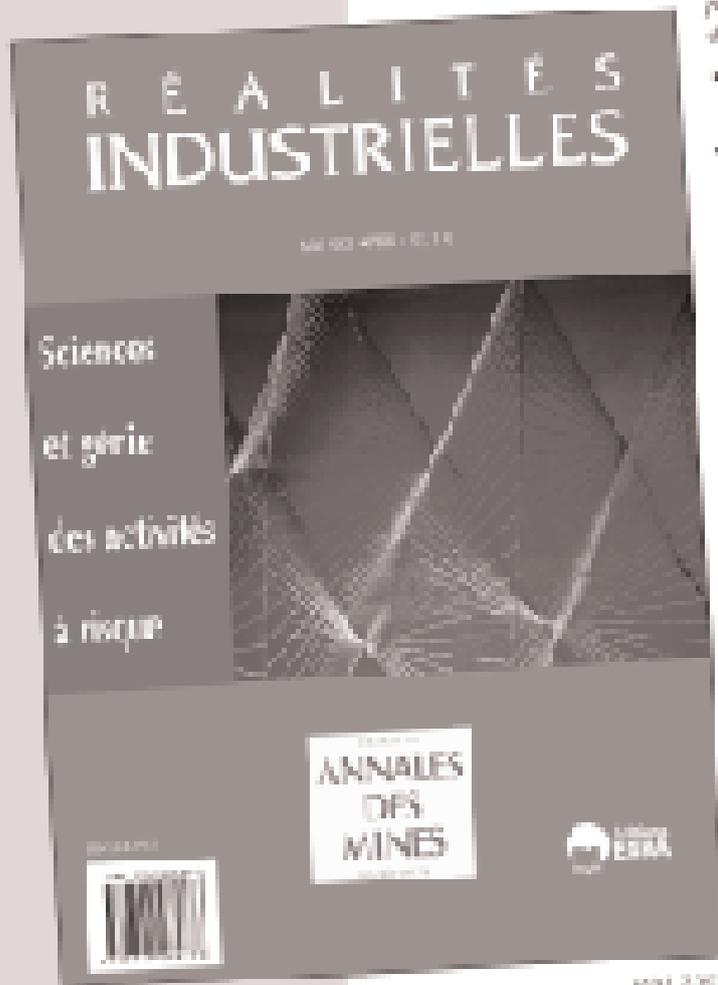
(16) « Notre avenir à tous », rapport de la CNUED, 1987.

RÉALITÉS INDUSTRIELLES

une série des Annales des Mines

SOMMAIRE

- **Introduction**
par **Charles Fickel** et **Joséph Guarné** Enseignements de mines
- **Risques, risques, gouvernance : ruptures d'échelles, ruptures de analyses**
par **Benoît Laperche**, Directeur de recherche au Laboratoire d'Économie de l'École Polytechnique
- **Acquis, tendances et perspectives dans la science des dangers**
par **Franck Guarné**, Prof. des universités Paris
- **Facteurs organisationnels : du neuf avec de vieux**
par **Archiev Bourrier**, Maître de conférences en économie, Université de Technologie de Compiègne
- **Contribution des industriels dans l'urgence et l'incertitude dans une démarche de prévention**
par **Yveline Gouffé**, Attachée de recherche, INRS, Québec, École des mines de QRC
- **Risqi industriel et réglementation - une tentative de l'analyse économique et juridique**
par **Gérard Achard**, IRI/INRS, CNRS, Québec, Antiquité
- **La culture se perdant ou au moins ébranlée les défis**
par **Jean-Louis Mouché**, Expert en évaluation des risques
- **Contribution à l'aide à la décision en situation de crise**
par **Clara Decosse**, Équipe Géographie Longue, Aurélien Louchard, Jérôme Péro, Sébastien Saint-Léger, Pascal-Jean Spad, Jean-Philippe Bouchon, Karin-Joël Gosselin, Laboratoire de Génie de l'Environnement Industriel, École des Mines d'Alès
- **Proposition d'une méthode «générique» d'analyse de risques, évolution d'une approche analytique déterministe et probabiliste vers une vision systémique, variabile et réglementaire**
par **Alain Pothier**, Ingénieur INRS et Prof. à l'École Polytechnique, Ingénieur, Services et des, Ecole des mines de Saint-Denis
- **Prévoir, analyser les causes et de la qualité des Plans de prévention des risques naturels (PPN)**
d'une complexité adaptée à une pluralité d'acteurs par **Raphaël Péroche**, Edouard Zeller, Franck Guarné, École des mines de Paris



BULLETIN DE COMMANDE

À retourner aux Éditions FSKA, 10, rue du Faubourg-Sébastienien, T5007 PARIS

TEL : 01 42 66 33 73 - Fax : 01 42 66 43 35 - www.fska.com

Je désire recevoir exemplaire(s) du numéro de Réalités Industrielles mai 2003 + Sciences et gestion des activités à risque = 09074 20472-0007-01 au prix unitaire de 22,01 € TTC.

Je joins un chèque bancaire à l'ordre des Éditions FSKA.

LE 07 MARS 2003 AUX ÉDITIONS FSKA, CLIP FSKA 05 1667-494-c

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville